Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_336-DE

DC_2025_336

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 18 DÉCEMBRE 2025

**Secrétaire de séance :** Madame LEMERCIER Alexandra

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 77<br>Présents : 49<br>Votants (dont 11 pouvoirs) : 60 | L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre<br>le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ<br>après convocation légale,<br>Date de convocation : le 12/12/2025 |

**Etaient présents :**
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Christian HAMELOT - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Marie-Renée SAILLANT - BALAZE,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Bernard RENOU - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Lionel CORNEE - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Gilbert GERARD - MOUSSE,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Joseph JOUAULT - ST DIDIER,Pascal BARBRON - ST GERMAIN DU PINEL,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Jacqueline HAQUIN - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Pierre LEONARDI - VITRE,Constance MOUCHOTTE - VITRE,Fabrice HEULOT - VITRE,Jean-Yves BESNARD - VITRE,Erwann ROUGIER - VITRE

**Ont donné pouvoir :**
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Pascale CARTRON donne pouvoir à Fabienne BELLOIR,Aude de LA VERGNE donne pouvoir à Hubert DESBLES,Magali BUDOR donne pouvoir à Bernard RENOU,Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Gilbert GERARD,Amand LETORT donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX,Anne BRIDEL donne pouvoir à Constance MOUCHOTTE,Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Nicolas MIJOULE donne pouvoir à Pierre LEONARDI,Nicolas KERDRAON donne pouvoir à Erwann ROUGIER,Lionel LE MIGNANT donne pouvoir à Paul LAPAUSE

**Etaient absents :**
Elisabeth CARRE,Elisabeth DELAHAYE,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Michel ERRARD,Ludovic LE SQUER,Joseph JEULAND,Christian STEPHAN,Yves COLAS,Frédéric MARTIN,Karine MOREL,Yves GUERIN,Pauline SEGRETAIN,Danielle MATHIEU,Christophe LE BIHAN,Marie-Cécile TARRIOL

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_336-DE

DC_2025_336

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# DÉLIBÉRATION

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 18 DÉCEMBRE 2025

## - Réponse à l'appel à projet "Accompagnement à l'adaptation au changement climatique"

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2019-217 du Conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 approuvant le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ;
Vu la délibération n° 2024_079 du Conseil d'agglomération du 21 mars 2024 approuvant le renouvellement de la labellisation Territoire Engagé dans la Transition Écologique (TETE) ;
Vu l'avis favorable de la commission transition écologique en date du 26 novembre 2025 ;

Considérant que le changement climatique est une réalité dont les effets se font déjà ressentir localement et se déclineront par des épisodes de plus en plus marqués (sécheresse en 2022, inondations en 2025, nouveaux records de chaleur chaque année…) et que dans cet objectif la France s'est dotée d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), qui prévoit une augmentation de +4°C en moyenne d'ici 2100 ;

Considérant que la démarche TETE de Vitré Communauté porte notamment l'objectif de « réaliser un diagnostic de vulnérabilité et s'engager dans un programme d'adaptation au changement climatique » ;

Considérant que l'appel à projet « Accompagnement à l'adaptation au changement climatique » porté par la Région Bretagne et l'ADEME tend à accompagner un projet de politiques publiques visant l'adaptation au changement climatique ;

Considérant la volonté à travers la mise en œuvre du projet porté par Vitré Communauté :

- D'accompagner les communes dans l'adaptation de leurs bourgs au changement climatique, que cet accompagnement sera porté exclusivement par des moyens d'ingénierie interne et s'adressera prioritairement aux communes qui en sont dépourvues ;
- De sensibiliser et former les élus aux enjeux de l'adaptation au changement climatique,
- De soutenir des opérations démonstratrices d'adaptation du patrimoine communautaire au changement climatique.
- D'élaborer une Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique du Territoire (TACCT) en vue notamment de rendre plus concret et opérationnel le volet « adaptation » de la révision à venir de son PCAET ;

Considérant que cet appel à projet permet un financement maximum de 80 000 € sur la période d'avril 2026 à avril 2028, ainsi qu'un accompagnement renforcé par l'ADEME, via des moyens d'ingénierie, pour la mise en place d'une TACCT ;

Considérant que le budget prévisionnel associé est de 117 000 € à budget constant, dont 93 000 € de temps d'agent, 22 000 € de travaux d'adaptation sur le patrimoine communautaire, et 2 000 € d'animation à destination des élus.

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251219-DC_2025_336-DE

**DC_2025_336**

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

| Plan de financement<br>Phasage T2 2026 - T2 2028 (24 mois) | |
|---|---|
| | **Montants estimatifs** |
| **Dépenses** | |
| Chargée de mission (salaire chargé) | 93 000 € |
| Enveloppe d'investissement "Adaptation exemplaire" du patrimoine de Vitré Communauté | 22 000 € |
| Enveloppe animation - lancement de la territorialisation | 2 000 € |
| **Dépenses estimatives totales** | **117 000 €** |
| **Financements** | |
| Acompagnement ACC ADEME-Région Bzh | 80 000 € |
| Fonds propres | 37 000 € |

**Il vous est proposé :**
**- D'approuver la démarche de candidature de Vitré Communauté à l'appel à projet « Accompagnement à l'adaptation au changement climatique » porté par la Région Bretagne et l'ADEME ;**
**- De mandater Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de cette démarche ;**
**- De préciser que la subvention sera sollicitée par décision du Président, conformément à la délibération n°2024_174 du conseil d'agglomération du 5 juillet 2024 ;**
**- De transmettre la présente délibération à la Région Bretagne et à l'ADEME dans le cadre du dossier de réponse à Appel à Projet.**

**Il est procédé au vote :**

**Nombre de votants : 60**

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 60**
- **Contre : 0**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.**

Le Président
Teddy REGNIER

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 19/12/2025
Qualité : Président de Vitré Communauté

Signé par : Alexandra LEMERCIER
Date : 19/12/2025
Qualité : 12e vice-présidente : Alexandra Lemercier

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*